

DICTÉE

Dictionnaire de pédagogie d'instruction primaire, Hachette, 1887.

Charles Defodon, article DICTÉE, Tome 1 de la première partie , pages 702 à 704.

J. Dussouchet, article DICTÉE, Tome 1 de la deuxième partie , pages 588 à 589.

DICTÉE. — La dictée, l'exercice qui consiste à faire écrire par les élèves un texte dont le maître énonce successivement tous les mots, est, dans nos écoles françaises, un des moyens les plus usités pour l'enseignement de la langue maternelle ; c'est aussi une des épreuves les plus décisives servant à constater les résultats qu'on croit y avoir obtenus.

Le lecteur devra chercher dans la II^{ème} PARTIE ce que nous considérons comme les conditions nécessaires pour la bonne pratique de cet exercice, à savoir comment il faut dicter, ce qu'il faut dicter, et comment il convient de corriger une dictée.

Nous insisterons ici sur la part normale que doit prendre la dictée dans l'enseignement de la langue française, sur les abus qu'on en peut faire, sur la valeur de cet exercice considéré comme critérium du savoir d'un élève ou d'un aspirant au brevet de capacité.

Il ne faut pas oublier que la dictée, considérée en elle-même, et dans son objet propre, est un simple exercice d'orthographe *. Or, l'orthographe n'est que l'application des règles qui concernent l'écriture des mots. La connaissance de la langue elle-même est quelque chose de bien plus complexe et de bien plus élevé. On peut jusqu'à un certain point savoir comment s'écrivent les mots d'une langue, et se méprendre parfaitement sur le sens de ces mots, c'est-à-dire sur leur rapport avec l'idée qu'ils expriment; ignorer surtout l'art de s'en servir soi-même pour rendre ses propres idées, ce qui est évidemment le but suprême qu'on doit se proposer quand on étudie une langue quelconque et, à plus forte raison, sa langue maternelle.

Cela est si vrai que, quand on a affaire à une langue dont la prononciation est facile, c'est-à-dire dans laquelle les signes qui composent les mots écrits correspondent aussi exactement que possible aux sons que nous sommes habitués à leur voir représenter, où chaque signe écrit a sa valeur propre, ceux particulièrement, qui représentent les articulations, on pourrait parvenir à orthographier fort correctement cette langue, sans en comprendre un traître mot. Ce serait, par exemple, le cas du latin, au moins tel que nous le prononçons dans les collèges. Faites convenablement la dictée d'un texte de Tite-Live ou de Tacite à une personne qui sait seulement lire le latin, comme on l'exigeait aux examens du brevet de capacité, et, pour peu qu'elle prête bien l'oreille, elle écrira certainement, sans beaucoup se tromper, les mots de ce texte. Dira-t-on pour cela qu'elle entend Tite-Live ou Tacite ?

Il en pourrait être de même, ne nous y trompons pas, d'une dictée française. Faites écrire — comme cela s'est vu — tel passage, je suppose, des écrits théologiques de Bossuet ou de Fenelon à un enfant de dix ans, et, si cet enfant a été bien dressé à l'exercice de la dictée, il ne se trompera pas sur l'orthographe, bien que le sens du morceau dépasse de beaucoup son intelligence.

Il ne faut pas, cela étant, que l'instituteur s'imagine — comme il y est peut-être trop porté — qu'une dictée irréprochable soit jamais le dernier mot de ses efforts, en ce qui concerne l'enseignement de la langue maternelle. Sans doute, cette dictée irréprochable suppose chez l'enfant, quant à l'orthographe d'usage, la connaissance au moins extérieure de beaucoup de mots, quant à l'orthographe de règles, la connaissance de ces règles mêmes et l'habitude de les appliquer. Et l'enfant n'est pas arrivé à ce résultat sans avoir passé par une gymnastique patiente et suivie, qui a certainement augmenté son acquis, aiguisé son esprit sur certains points, très délicats, parfois trop délicats peut-être. Mais tout cela n'est pas la vraie connaissance de la langue. Tout ce travail peut parfaitement bien s'être accompli eu dehors, même aux dépens de l'étude propre de la langue. Nous avons vu, pour notre part, plus d'un élève, disons plus d'un élève-maître d'école normale, indémontable — qu'on nous passe le mot — sur la dictée, quelque subtile qu'elle pût être, et plus ou moins incapable de répondre par un développement suffisant à une question orale, de rédiger une lettre ou de composer un récit. C'est qu'il manquait à ceux-là ce fond même de connaissances, qui repose, non plus sur l'habitude de voir et de reproduire des mots écrits, sur les rapports qui peuvent modifier, suivant les cas, la représentation extérieure de la plupart d'entre eux, mais sur l'intelligence des idées que les mots expriment, sur les combinaisons et les développements possibles de ces idées, etc., etc., toutes choses que l'orthographe ne donne point, et pour l'acquisition desquelles il faut absolument recourir à des exercices tout autres, comme la conversation entre le maître et l'élève, comme la lecture, comme la composition, de quelque nature qu'elle soit, orale ou écrite.

Dans ces limites, mais dans ces limites seulement, l'exercice de la dictée n'en reste pas moins d'une utilité et d'une importance incontestable. S'il est absolument hors de doute qu'on ne sait pas sa langue quand on ne sait qu'en écrire les mots, il est hors de doute aussi qu'on ne la sait pas complètement quand on ne sait pas les

écrire. L'usage et l'opinion publique actuelle — car il n'en a pas toujours été ainsi chez nous — sont ici conformes au bon sens. Il faut savoir l'orthographe, et il n'y a pas pour l'apprendre de meilleur exercice que la dictée. Lire et expliquer, s'il est besoin, à un enfant un texte suivi, qu'il puisse comprendre, qui soit de nature à l'intéresser et à l'instruire, en l'invitant à reproduire ce texte par écrit, en appelant son attention soit sur les règles générales de l'orthographe, soit sur tels ou tels cas particuliers pour lesquels on l'a choisi, c'est certainement la meilleure manière d'habituer ses yeux et son esprit à la représentation correcte des mots, à l'application concrète des données grammaticales. D'après une note du recueil de *Devoirs d'écoliers américains* publié par M. Buisson à la suite de l'exposition de Philadelphie, la dictée ne se fait pas en général, dans les écoles américaines, vraisemblablement aussi dans les écoles anglaises, sous la forme d'un texte continu comme chez nous; on dicte ordinairement de longues listes de mots isolés, dont les difficultés graduées correspondent au degré d'instruction des élèves. Toutes les expositions scolaires concentrées à Philadelphie contenaient, dit M. Buisson, d'innombrables collections de ces exercices de *spelling*, c'est le nom dont on les appelle. Certaines écoles françaises ont bien aussi quelque chose d'analogue dans les exercices de mots, comme ceux, par exemple, de Pautex; mais il nous semble que, même en introduisant, ainsi que le fait Pautex, des rapports d'analogie au point de vue du sens entre les mots isolés proposés aux élèves comme exercices d'orthographe, il y aura toujours dans ces longues listes de mots sans suite ni liaison quelque chose de fastidieux qui dégoûtera l'enfant à la longue. L'exercice de la dictée est bien autrement varié; il est et il mérite de rester classique.

Mais il ne faut pas que le cours de langue consiste exclusivement, comme cela arrive encore dans un trop grand nombre d'écoles, en une suite de textes à copier et de leçons de grammaire à apprendre, s'alternant indéfiniment. Sans parler de la composition française, qui doit avoir sa place à part, il faut que chaque leçon de grammaire, avant d'être complétée par une dictée, spéciale ou générale, soit immédiatement traduite par des exercices d'application ou d'invention, oraux ou écrits, comme en contiennent ou comme en indiquent nos meilleures grammaires modernes. Nous ne faisons qu'indiquer ce point, qui est développé au mot *Grammaire*. On peut encore abuser de la dictée à un autre point de vue.

Il y a l'orthographe de tout le monde et l'orthographe des raffinés. C'est l'orthographe de tout le monde, et celle-là seulement, qu'il faut enseigner à l'école primaire. Ce serait grand dommage, à nos yeux, que de retenir de longues heures un futur ouvrier ou un pauvre enfant de la campagne sur la question de savoir s'il devra écrire des *à compte* en deux mots ou des *acomptes* en un seul mot, comme le veut aujourd'hui l'Académie; s'il devra unir les deux termes de *porte-plume* ou de *porte-monnaie*, à l'exemple de *portefeuille* ou de *portemanteau*; si tels ou tels des fameux verbes en *eler* ou *eter* doubleront leur consonne ou prendront un *è* quand leur dernière syllabe deviendra muette; si *suprême*, *extrême* doivent avoir le circonflexe, quand *système* et *emblème* n'obtiennent que le grave, etc., etc. Nous ne voudrions pas non plus le voir se préoccuper outre mesure de la présence ou de l'absence d'une *s* quand il s'agit d'écrire de la *confiture de groseilles* ou de la *marmelade d'abricot*; nous voudrions qu'il pût rester indifférent devant les problèmes qu'on a soulevés au sujet de la dictée récemment envoyée par le ministère de l'instruction publique aux candidats au brevet simple de tous les ressorts académiques: faut-il écrire *des avocats en sabots* et en *casquette*, *casquette* avec le singulier, ou bien *casquettes* avec le pluriel, quand l'auteur écrit lui-même quelques lignes plus bas: *les hommes en grands chapeaux* et *les femmes en bonnets plats*? Nous souhaiterions que, pour notre élève de l'école primaire, ce fût tout un. Nous pensons, enfin, que c'est lui rendre un bien mauvais service que de lui torturer la cervelle avec des phrases baroques comme celles-ci: *Les insensés! Ils se sont laissé mettre en désordre, ils se sont laissé envelopper et fait tailler en pièces sur les champs de batailles mêmes qu'ils avaient crus favoriser leurs manœuvres. Leurs stratagèmes, les ruses de guerre qu'ils avaient également crues devoir leur réussir ont tourné contre eux-mêmes ou ont eu une tout autre issue que celle qu'ils avaient pensé; enfin les villes qu'ils avaient jugées pouvoir leur servir de refuge en cas de retraite se sont empressées de fermer leurs portes aux fuyards, dès qu'elles se sont aperçues que la fortune s'était déclarée de notre côté, etc., etc.* (nous avons suivi, sans prétendre la justifier, l'orthographe de l'auteur). Le temps employé à résoudre ces indéchiffrables logogriphes ne serait-il pas mieux employé à tant d'autres études plus utiles et plus élevées, qu'on n'aborde pas ou qu'on effleure à peine dans l'école, pour cette seule raison que les heures manquent?

D'après ce que nous venons de dire, il sera facile de comprendre que nous ne soyons pas d'avis que, dans la plupart des examens scolaires (certificat d'études primaires, d'admission aux écoles normales, brevet de capacité), l'épreuve de la dictée soit regardée, sinon uniquement, au moins en premier lieu, comme une preuve indiscutable du savoir des candidats en ce qui concerne la langue maternelle. Ainsi, tout candidat qui a fait plus de quatre fautes dans la dictée pour l'admission à l'école normale et tout candidat qui en a fait plus de trois pour le brevet de capacité se trouve immédiatement éliminé. Nous unissons, pour notre part, de grand cœur au vœu qui a été émis à ce sujet dans le congrès des inspecteurs primaires et des directeurs et directrices d'école normale réunis à Paris à la fin de mars 1880. L'assemblée a demandé que l'épreuve de la dictée, dans les examens de brevet de capacité, pût être compensée par l'épreuve de la rédaction. Si nous avons bien compris la pensée des délégués, à la note de la dictée viendrait s'ajouter la note de la rédaction, et le candidat ne serait éliminé que si la moyenne des deux notes était inférieure à cinq points, le maximum étant dix. Nous espérons qu'il sera fait droit à ce vœu, et qu'ainsi on ne courra plus le risque de voir des aspirants et des aspirantes placés au premier rang pour

la composition française, c'est-à-dire en définitive ayant prouvé, aussi complètement qu'on le leur demandait, qu'ils savaient leur langue, éliminés quand même pour des étourderies ou des erreurs, souvent pardonnables, sur la forme matérielle des mots.

[Charles Defodon.]

DICTÉE. — Grammaire, XXVIII. — Une dictée est un texte suivi devant servir d'exercice d'orthographe, un devoir *dicté*, prononcé à haute voix par le maître et écrit au fur et à mesure par l'élève. Ce genre d'exercice tient à juste titre le premier rang dans nos écoles : c'est celui qui apprend le mieux notre langue aux élèves, en les mettant aux prises avec ses difficultés ; c'est celui qui sert à constater les progrès des écoliers dans les classes, leur degré d'instruction dans la plupart des examens. Dès que les enfants savent copier correctement une page de français, il faut leur apprendre à écrire sous la dictée, et cet exercice devrait, selon nous, les suivre jusqu'à la fin de leurs études.

Mais comment faut-il dicter et que faut-il dicter ? Deux questions délicates, peu étudiées jusqu'à présent, et qui attendent encore une réponse précise. Pourtant la manière de dicter influe sur la manière d'écrire, et le même texte sera plus ou moins régulièrement orthographié par les élèves selon qu'il aura été plus ou moins bien lu par le maître. Il est à remarquer que l'enfant encore jeune répète tout bas le mot 'dicté' avant de l'écrire ; mal dit par le maître ou estropié par l'élève, ce mot peut se trouver tout à fait défiguré ; aussi les enfants sourds ou bègues mettent-ils, d'ordinaire, très mal l'orthographe. Dicter est un art comme déclamer, comme lire ; il faut, pour y réussir, des qualités variées qui se trouvent rarement réunies. Nous n'en voulons pour preuve que la déconvenue qu'on éprouverait si par hasard on se déchargeait de ce soin sur un élève. Nous allons donc examiner en premier lieu comment il faut dicter ; nous examinerons ensuite ce qu'il faut dicter, et comment on doit corriger la dictée.

1° - *Comment faut-il dicter ?* — Il faut d'abord proportionner l'effort de la voix à l'étendue de la salle, et la rapidité de la dictée à l'âge des élèves, à leur degré d'instruction, même au sujet plus ou moins facile qu'on aura choisi. Cela dit, supposons une salle de médiocre étendue et des élèves du cours moyen ; toute la classe est attentive ; le maître prend son livre et lit :

« La Touraine.

« Connaissez-vous cette partie de la France que l'on a surnommée son jardin ; ce pays où l'on respire un air pur dans des plaines verdoyantes, arrosées par un grand fleuve ? Si vous avez traversé dans les mois d'été la belle Touraine, vous aurez longtemps suivi avec enchantement la Loire paisible ; vous aurez regretté de ne pouvoir déterminer entre les deux rives celle où vous choisiriez votre demeure... etc. » Cette lecture préparatoire fait connaître aux élèves le sujet qu'on va traiter, les difficultés qu'on y pourra rencontrer, et surtout le sens et la liaison des idées, choses qui, une fois comprises, peuvent épargner bien des bévues à ces jeunes intelligences. Inutile d'ajouter que c'est dans un pareil exercice que le maître peut et doit déployer toutes ses qualités de lecteur, pour faire mieux apprécier à ses élèves le devoir qu'il va leur donner.

La lecture achevée, le maître commence la dictée :

« *En titre : La Touraine un point... à la ligne.* »

Tout cela doit être dit presque à demi-voix pour imposer l'attention et faire cesser tout bruit importun .

Le maître reprend vivement pour presser les retardataires et donner le coup de fouet du départ : « *Connaissez-vous... cette partie. ...de la France... que l'on a surnommée... son jardin ?* » La première pause doit être plus longue pour permettre aux traînardes de rentrer dans le rang et de marcher avec les autres ; les pauses suivantes doivent varier d'étendue d'après le nombre des mots dictés. En général, il faut couper la phrase en plusieurs parties, no dire que quelques mots à la fois, ne répéter presque jamais, prononcer plutôt distinctement que fort, ne jamais se promener en dictant. Si, dans le cours d'un devoir de vingt lignes, comme le passage que nous avons là sous les yeux (*La Touraine*, d'Alfred de Vigny), on rencontre des mots tels que Touraine, Loire, etc., qui prêtent aux développements, on va jusqu'au point, et, la phrase achevée, on suspend la dictée pendant deux ou trois minutes pour interroger les élèves sur la valeur de ces termes géographiques. Ce repos est utile, nécessaire même, si vous ne voulez pas éteindre l'ardeur de vos élèves et les fatiguer avant la fin. Le devoir terminé, quelques élèves relisent successivement à haute voix, lentement, pour que les mots sautés ou déformés par quelques-uns soient redressés ou remis à leur place.

2° - *Que faut-il dicter ?* — Le maître ne saurait apporter un soin trop scrupuleux au choix de ses dictées. La page ainsi écrite par les élèves sera relue, commentée, presque apprise par cœur ; il faut donc qu'elle soit bonne, c'est-à-dire que rien n'y offense la morale ni le goût ; que rien n'y vienne à rencontre de cette bonne éducation, but idéal de notre enseignement. Il faut encore que le style soit autant que possible irréprochable, que le sujet traité soit intéressant, instructif, enfin que le devoir offre quelques applications des règles de la grammaire. Toutes ces qualités se trouvent rarement réunies. En effet, si l'on prend un passage de nos auteurs classiques, on aura un

excellent modèle littéraire à admirer, mais probablement peu de difficultés orthographiques à résoudre. Il en est de même si l'on choisit un sujet dans un de nos traités spéciaux d'histoire ou de géographie. Restent les textes composés uniquement en vue de l'étude de tel ou tel paragraphe de la grammaire. Ce genre de dictées, qui donne lieu à l'application directe et immédiate des règles par les élèves, n'est pas à dédaigner ; mais ces qualités pratiques sont trop souvent balancées par la vulgarité d'un style bizarre et tourmenté. On a essayé de tourner la difficulté en donnant des morceaux choisis de nos meilleurs auteurs comme exercices d'orthographe usuelle, et des phrases détachées comme exercices de syntaxe orthographique. Nous approuvons volontiers la première partie du système, mais en rejetant absolument la seconde. Selon nous, les phrases détachées sont généralement banales, dépourvues d'intérêt, tout au plus bonnes à remplir les exemples d'écriture, et utiles seulement pour des exercices de vive voix ou au tableau. Enfin quelques auteurs ont choisi les passages les plus intéressants de nos grands écrivains, et y ont glissé discrètement des adjectifs tels que *demi*, *quelque*, *même* et trois ou quatre participes passés, essayant ainsi de tout concilier en émaillant une belle page de français de quelques bonnes difficultés orthographiques. Le père Girard, dans son Cours éducatif de Langue maternelle, traite ce procédé de *profanation*; le mot est sévère et certainement exagéré. Un maître, en dictant un devoir, peut ajouter un mot ou en changer un autre dans l'intérêt de ses élèves sans manquer pour cela de respect à nos classiques ; pourvu toutefois qu'il agisse avec ménagement et qu'il prévienne ses jeunes auditeurs. En résumé, un sujet intéressant et instructif pris chez nos meilleurs écrivains et assez difficile au point de vue orthographique pour que l'on puisse se dispenser de remanier le texte, voilà la dictée que le maître doit préférer ; c'est là d'ailleurs la seule méthode adoptée aujourd'hui dans nos examens publics.

Peut-on faire de la dictée un exercice à double fin, une leçon de chose en même temps qu'une leçon de mots ? En d'autres termes peut-on se servir de la dictée pour le fond et pour la forme, de telle sorte que non seulement elle soit instructive, mais qu'elle se compose, par exemple, d'un résumé d'histoire, d'une leçon de sciences, d'un récit de voyages, d'une description de phénomènes naturels ou de produits de l'industrie ? Ce double usage d'un même exercice nous semble généralement difficile et sujet à bien des inconvénients. La science est une chose, la langue en est une autre. Dans la pratique scolaire, il est assez malaisé d'appeler tout ensemble l'attention de l'enfant sur des faits historiques, scientifiques, géographiques et sur les mots et leur orthographe. Il faut au moins que les deux exercices se succèdent sans se confondre, que le même morceau dicté soit d'abord relu et expliqué au point de vue de la grammaire, puis repris comme leçon à étudier au point de vue des idées. C'est en ce sens que nous indiquons, dans ce dictionnaire même, par exemple, à la suite de certains articles de sciences, d'histoire ou de littérature, sous le titre de *Lectures et dictées*, un grand nombre de morceaux qui nous paraissent pouvoir être donnés en dictée et en même temps servir à compléter l'étude de la question..

3° - *Comment faut-il corriger la dictée?* — Les maîtres usent de divers procédés pour la correction de la dictée ; les uns font écrire le texte au tableau par un élève, les autres font simplement épeler chaque mot sur le cahier, d'autres enfin font aussi épeler le devoir, mais en donnant à chaque élève une copie autre que la sienne à corriger. Dans le premier cas, les élèves doivent à la fois suivre sur la tableau et sur leur brouillon, c'est-à-dire relever tantôt leurs erreurs, tantôt celles de leur camarade; ce double effort lasse bien vite l'attention. Quand un élève épelle à haute voix, ses condisciples doivent de même signaler ses fautes et corriger les leurs ; le premier travail est facile à constater, mais il est presque impossible de contrôler le second. Au contraire, si l'on confie à un écolier la copie d'un concurrent, l'amour-propre est en jeu, l'émulation est surexcitée ; que le maître ne craigne rien : « *on se voit d'un autre œil qu'on ne voit son prochain* » ; autant le petit correcteur était lent à trouver ses fautes, autant il sera attentif et prompt à biffer d'un trait celles du voisin. Nous avons souvent essayé de ce moyen que nous nous permettons de recommander à MM. les instituteurs ; presque toujours la correction était scrupuleuse, sévère, trop sévère même. Le correcteur avait marqué plus de fautes qu'il n'y en avait.

[J. Dussouchet.]